

N°20

Magazine d'information

Trégoumeur infos

Juin
2024

TRÉGOUMEUR
Cœur de Goëlo

Commune -
Vie municipale -
Vivre à Trégoumeur -
Vie culturelle et associative -
Tourisme -



Municipalité p. 2

**L'essentiel du
conseil municipal**

Infos mairie p. 9

**La place
Yves BUREL**

Travaux p. 15

**Le point
sur les travaux**

Vie scolaire p. 16

**L'école de
la MARE MOREL**

Photos p.23

1950/2023

le mot du maire



Une famille des gens du voyage s'est installée de façon illégale sur notre terrain de foot du 12 au 18 mai dernier, sans avoir demandé une autorisation au préalable.

Leur objectif était de rester deux à trois semaines sur place. C'est la préfecture qui ordonne une procédure d'expulsion par un arrêt de mise en demeure en considérant qu'il y a des troubles à l'ordre public suite à des constats réalisés par la gendarmerie.

Nous n'avons pas eu besoin de mettre en place cette procédure. C'est par une simple négociation qu'ils ont pris la décision de quitter les lieux dans un délai plus court en laissant le terrain propre, comme convenu.

Cet accord n'est possible qu'avec des familles de bonne composition, ce qui est loin d'être une généralité dans une population très hétérogène.

Notre révision du PLUiH entre dans sa phase finale. Nous devons répartir les surfaces constructibles entre les 27 communes du Leff Armor Communauté. Sur les 18 communes rurales, dont nous faisons partis, nous n'avons au total que 11 hectares possible d'extension, soit 60 ares chacune. La densité moyenne des constructions est de 18 maisons à l'hectare sur l'ensemble des territoires de la communauté de communes. Nous devons donc imaginer des aménagements de lotissements différents du passé. Le reste des constructions devront se faire dans les dents creuses et les fonds de jardin.

Le ZAN, zéro artificialisation nette des terres, pour 2050, est l'objectif fixé par les services de l'Etat. Considérant qu'il y aura suffisamment de logements et qu'il faudra réhabiliter l'existant, plutôt que de construire du neuf, afin de préserver la terre agricole pour nourrir la population. En espérant que ce modèle d'urbanisme n'entraîne pas trop de conflits de voisinage afin de préserver le bien être humain. Pour réhabiliter votre logement, vous pouvez consulter les services de l'ALEC de Saint-Brieuc qui vous apporteront, gratuitement, les renseignements nécessaires à votre projet ainsi que des aides éventuelles dans le cadre de la rénovation énergétique.

Pour Trégomeur, le site internet est en place. Vous pouvez le consulter pour vous informer de l'actualité de la commune.

Nous venons de signer une convention avec Groupama, en partenariat avec la commune, afin de donner la possibilité aux ménages d'adhérer à une assurance complémentaire santé.

Je vous souhaite de passer de bonnes vacances d'été.

Denis Manac'h



Nous vous rappelons que pour voter il vous faut une pièce d'identité valide ou une carte électorale en cours.

L'essentiel du conseil municipal

Séance du 11 décembre 2023

Contentieux Zooparc de Trégomeur

M. le Maire indique qu'il a pris contact avec les services juridiques de l'AMF.

Le Conseil municipal demande à recevoir les éléments du dossier pour information. M. le Maire donne son accord.

Accompagnement de l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) : Rénovation énergétique de l'école et réaménagement/rénovation énergétique de la mairie.

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, rappelle au Conseil municipal le projet de rénovation énergétique de l'école et le réaménagement/rénovation énergétique de la mairie.

Il propose d'être accompagné par l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22).

L'ADAC 22 assistera la commune sur le plan technique, juridique et financier.

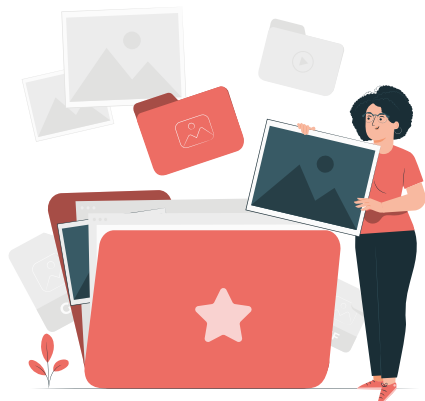
Le montant des devis pour le pôle « bâtiments » s'élève à :

- Rénovation énergétique de l'école : étude de faisabilité pour un montant de 1 140 € HT, soit 1 368 € TTC
- Réaménagement/rénovation énergétique de la mairie : étude de faisabilité pour un montant de 1 140 € HT, soit 1 368 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Nicolas Le Gonidec,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter l'aide de l'ADAC 22 pour un montant de 1140 € HT
- Valide le devis pour l'étude de faisabilité de la rénovation énergétique de l'école pour un montant de 1 140 € HT,
- Valide le devis pour l'étude de faisabilité du réaménagement et de la rénovation énergétique de la mairie pour un montant de 1 140 € HT ;



Classement des archives communales

M. le Maire fait savoir à l'assemblée que M. Pierre Yven, archiviste du Centre de gestion, s'est rendu le 30 novembre dernier dans les locaux de la mairie, afin d'établir une estimation du temps nécessaire au classement des archives de la commune. M. Yven indique un total d'archives de 60 mètres linéaires environ, 237 heures (soit un mois et demi) de travail seraient nécessaires au classement de la totalité du fonds d'archives communales.

La mission comprendrait :

- Le tri, le classement, l'analyse et le conditionnement des documents,
- L'établissement de répertoires numériques avec index alphabétiques permettant les recherches et la consultation des archives,
- La production de bordereaux de destruction pour les documents pouvant être éliminés, avec suivi administratif du dossier auprès des Archives départementales.

La mission se déroulerait au cours de l'année 2024.

Le Centre de gestion propose une mission d'archivage aux conditions financières suivantes (tarif horaire de 55 €) : 237 heures x 55,00 € = 13 035,00 € TTC

L'intervention peut être facturée sur trois exercices budgétaires (4 345 € par an)

M. le Maire sollicite le Conseil municipal pour l'autoriser à missionner le service archive du Centre de Gestion 22 pour le classement des archives communales.

Entendu l'exposé de M. le Maire, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise M. le Maire à missionner le service Archives du CDG22 pour le classement des archives communales.
- Préconise un étalement de la facturation sur 3 exercices budgétaires. (2024, 2025 et 2026)

Tarifs location salle polyvalente et des services pour 2024

Tarifs location salle polyvalente 2024

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter ses tarifs communaux.

	TARIFS SALLE POLYVALENTE TREGOMEUR			
	Commune	Hors commune	Association commune	Association Hors commune
Week-end (du vendredi 18h30 au lundi 10h ou 2 jours consécutifs dans la semaine)	420 €	710 €	100 € (Vaisselle gratuite une fois par an)	700 €
Grand week-end (du vendredi 10h au lundi 10h ou 3 jours)	500 €	800 €		
Réveillon de Noël et jour de l'an	400 €			
Location ½ journée semaine	80 €	110 €		
Location 1 jour semaine	160 €	220 €		
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
Tarif horaire ménage	50 €			

	PETITE SALLE (UNIQUEMENT SEMAINE)
	Commune
Goûter après obsèques avec cuisine	60 €

LOCATION VAISSELLE (GRATUIT POUR LES ASSOCIATIONS 1 FOIS/AN)	Couvert complet (couteau, fourchette, assiette plate et dessert) : 1 € / pers.
	Verres, tasses : 0,30 € / pers.

Tarifs des services pour 2024

LOCATION MOBILIER EN DEHORS DE LA SALLE POLYVALENTE	2024
Table 3 ml x 0,80 avec 2 tréteaux (nombre : 22)	2,00 €
Banc (nombre : 20)	1.00 €
Chaise	0.35 €
Caution	50 €

FOURNITURE ET POSE DE BUSES	2024
Buse de 300 mm - le ml	Coût réel
Buse de 250 mm - le ml	
Création d'un regard avec grille	
Création d'un regard sans grille	
Contrôle travaux pose de buses par particuliers	
Main-d'œuvre du personnel communal	40,00 €



FOURNITURE ET POSE DE BUSES	2024
Sans traversée de route La prestation comprend la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose d'un regard maçonné avec cadre et plaque pleine carrée 500 x 500, d'un tuyau en PVC de diamètre 125.	Prix coûtant
Avec traversée de route La prestation comprend la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose d'un regard maçonné avec cadre et plaque pleine carrée 500 x 500, d'un tuyau en PVC de diamètre 160, la réfection de la chaussée.	Prix coûtant
Supplément s'il est demandé ou exigé une grille à la place de la plaque pleine.	Prix coûtant

CONCESSIONS DANS LE CIMETIÈRE	2024
Concession de 15 ans	70 €
Concession de 30 ans	140 €
Concession caveautin de 10 ans	126 €
Concession caveautin de 30 ans	192 €
Dispersion jardin du souvenir	Tarif horaire *

* Si préparation par les employés municipaux. Gratuit par entreprise de Pompes Funèbres.

Personnel communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de mutation d'un agent des services techniques pour une autre collectivité. Il intégrera sa nouvelle collectivité à compter du 1^{er} février 2024.

Le Conseil Municipal propose de faire un appel à candidature pour le poste d'adjoint technique au service des espaces verts et polyvalent avec un dépôt des candidatures jusque fin janvier pour un recrutement début mars 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Monsieur le Maire :

- A effectuer une déclaration pour le recrutement auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Côtes d'Armor.
- A signer tout document se rapportant à cette affaire

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, rappelle à l'assemblée que Mme Nicole Le Guillou, la responsable du restaurant scolaire, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2024. Les entretiens de recrutement ont eu lieu pour une prise de poste le 1^{er} janvier 2024. La commission a décidé de retenir la candidature de Mme Aurore Orhan, qui effectue un tuilage durant le mois de décembre avec Mme Nicole Le Guillou.

Recensement de la population 2024 Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population se déroulera du 18 janvier au 17 février 2024 et que 2 agents recenseurs seront recrutés pour effectuer cette opération. Il invite ensuite le Conseil Municipal à fixer la rémunération des agents recenseurs en sachant que la dotation forfaitaire de l'Etat sera de 1 818 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de rémunérer les agents recenseurs sur la base d'un montant forfaitaire de 1 000 € brut. La collectivité versera également à chaque agent un forfait de déplacement de 200 € au titre des déplacements.

Devis embellissement école La Mare Morel

Mme Ramoné Valérie, 1^{ère} adjointe, présente au conseil municipal le devis de Guénola Jouanny concernant l'embellissement du sous bassement de la cour et du mur d'entrée de l'école. Le montant du devis s'élève à 2 848,80 € TTC, comprenant la préparation, les peintures et la fourniture du matériel). Le thème de l'embellissement est la nature et l'environnement. Le planning des travaux est prévu pour le mois de mai 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de Guénola Jouanny pour l'embellissement de l'école la Mare Morel pour un montant de 2 848,80 € TTC.

Leff Armor Communauté - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau 2022

M. le Maire rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau approuvé par le Conseil communautaire doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI.

Le Maire doit le présenter au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre de l'année N+ 1.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau pour l'année 2022.

Leff Armor Communauté - Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif 2022

M. le Maire rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif approuvé par le Conseil communautaire doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif pour l'année 2022.

Leff Armor Communauté : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2022

M. le Maire rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, un exemplaire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif approuvé par le Conseil communautaire doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI.

M. le Maire doit le présenter au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre de l'année N+ 1.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'année 2022.



Informations et questions diverses

M. le Maire rappelle la date des vœux, le vendredi 19 janvier 2023 à 19h00. Les enfants nés en 2023 seront mis à l'honneur en leur offrant un bol breton avec leur prénom.

M. le Maire informe le Conseil municipal que la fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor fait un appel à mobilisation dans le cadre de l'opération nationale « j'aime la nature propre » organisée le samedi 16 mars 2024.

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil municipal que les colis pour les aînés de la commune seront distribués le samedi 16 décembre 2023. La commission des aînés ainsi que les journalistes sont conviés à la mairie le samedi 16 décembre à 11h00.

Séance du 5 février 2024

École publique « La Mare Morel » : projet CNR (Conseil National de la Refondation)

Monsieur le Maire et Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, présentent au Conseil municipal une demande de l'école publique « La Mare Morel », concernant un projet CNR (Conseil National de la Refondation) qui est un grand plan national de mobilisation et de financement visant à inciter à l'innovation pédagogique.

C'est un projet qui vise à tendre vers davantage de flexibilité au profit de la réussite des élèves.

Le coût total du projet s'élève à 15 417,88 €, comprenant l'achat de mobilier, logiciel, jeux pédagogiques et de la formation.

Le dispositif prévoit que, dans le cadre d'un conventionnement après validation du projet en commission académique, la commune reçoive environ 30 % de la part du Rectorat pour débiter le projet et avance le reste de la somme sur ses fonds propres. La collectivité sera remboursée par la Division des Affaires Financières du Rectorat (DAF), en une fois, environ 30 jours à réception de l'ensemble des justificatifs de dépense.

Il faut un accord de principe du Conseil municipal sur le volet financier afin que l'école puisse déposer un projet en commission.

Cette dépense sera inscrite au prochain budget, qui sera voté le 25 mars 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, donne son accord pour l'avance de trésorerie concernant le projet CNR pour un montant de 15 417,88 €

Vente propriété rue d'Argoat

Vu les articles L2241-1 et suivants du CGCT précisant que le Conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du Conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bien immobilier situé au

25 rue d'Argoat, comprenant une maison d'habitation sur un terrain d'environ 1 200 m², a fait l'objet de trois propositions d'acquisition.

Vu la proposition d'acquisition de M. Dumont Charles pour un montant de 200 000 € net vendeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- Valide la proposition de monsieur Dumont Charles pour un montant de 200 000 € net vendeur,
- Dit que les frais de notaire, géomètre et annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Vote des subventions 2024

Un tableau récapitulatif des subventions 2024 est proposé aux membres du conseil. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'accorder les subventions suivantes

DÉSIGNATION	2024
Amicale Laïque pour activités diverses	891 €
APEL Ecole Sainte-Thérèse pour activités diverses (Vote : 12 pour / 3 abstentions)	300 €
OGEC. Frais de fonctionnement école privée année 2024 13 enfants de + de 3 ans x 723,23 € / 2	4 701 €
Club des Mégalithes	230 €
Entente Sportive Trégomeuroise	1 500 €
Société de chasse	130 €
Anciens d'Algérie FNACA	150 €
Comité des fêtes	1 500 €
Secours Catholique	100 €
Secours Populaire	100 €
Banque alimentaire des Côtes d'Armor	100 €
Les restaurants du cœur	100 €
SNSM Saint-Quay Portrieux	100 €
Gautier Lily : demande de subvention projet sportif de haut niveau	250 €

Demande de subvention pour un réserve incendie : SCEA Belle-Vue

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande de prise en charge pour l'installation d'une réserve incendie pour l'exploitation SCEA Belle-Vue (Richard Fabien).

Cette réserve d'eau doit être laissée à la disposition des pompiers en cas d'incendie même hors de l'exploitation.

Le coût de l'installation de la citerne incendie s'élève à 3 919,20 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, valide la demande de subvention pour la réserve incendie et décide de verser la somme de 1 000 € pour la SCEA Belle-Vue (Richard Fabien)

Participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse

La participation de la commune est égale au coût d'un enfant scolarisé à l'école publique multiplié par le nombre d'enfants de l'école privée de plus de 3 ans domiciliés à Trégomeur.

Coût d'un enfant scolarisé à l'école publique (dépenses année civile 2023)

- Frais de personnel :30 004,75 €
- Frais de fonctionnement (fuel, élect., copieur, fourn. scol., Assurance,):20 621,57 €
- Total50 626,32 €
- Nombre d'enfants de plus 3 ans..... 70 (Moyenne des effectifs du 1.1.2023 au 30.6.2023 et du 1.9.2023 au 31.12.2023)
- Coût par enfant : 50 626,32€ / 70 enfants 723,23 €
- Subvention à verser à l'OGEC Sainte-Thérèse pour l'année 2024
723,23 € x 13 enfants / 2 (même calcul moyen que pour l'école publique)
(9 401,99 / 2) 4 701 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- Décide de verser la somme de 4 701 € pour les frais de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse,
- Dit que cette somme sera versée mensuellement sur une période de 6 mois (4 701 € / 6 = 783,5 € / mois)

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil communautaire a débattu sur le PADD le 19 décembre dernier. Il appartient à présent aux conseillers municipaux d'en débattre.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, ses articles L. 151-1 et suivants et notamment les articles L.151-5 et L.153-12,

Vu la délibération du 26/11/2021 prescrivant la révision générale n°1 du PLUiH de Leff Armor communauté,

Vu le projet d'aménagement et de développement durables, tel qu'il est annexé à la présente délibération, et la présentation qui en a été faite en séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2023,

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) :

- Définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communautaire ;
- Fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de plan d'urbanisme intercommunal.

Leff Armor Communauté : Adhésion de Leff Armor au Syndicat Mixte de Kerne Uhel (SMKU)

Dans le cadre de la dissolution du syndicat des eaux d'Avaugour, Leff Armor communauté reprend la compétence sur le périmètre du syndicat au 1^{er} janvier 2024. L'alimentation en eau potable des communes situées sur ce périmètre

(Bringolo, Saint Jean Kerdaniel, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint Péver) nécessite un achat d'eau d'un volume estimé annuellement à 200 000 m³ en complément de la production locale.

Dans ce cadre, Leff Armor communauté a sollicité l'adhésion au SMKU afin de pouvoir bénéficier de cet achat d'eau pour un montant annuel est estimé à 170 000 €.

Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de l'adhésion de Leff Armor communauté au Syndicat Mixte de Kerne Uhel.

Vente délaissé communal

M. le Maire informe l'Assemblée que M. Guy BALLOUARD demande à acquérir un délaissé de la voie communale n° 37 situé en bordure de sa propriété sise au « 1, rue De l'lc », afin de créer une entrée pour les deux terrains divisés pour création de construction.

L'emprise est d'une superficie de 6 m² ; M. le Maire explique ensuite que ce délaissé communal n'est d'aucune utilité publique, il n'y a aucune entrave à la circulation ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de vendre ce délaissé communal à M. Guy BALLOUARD,
- FIXE le prix de la vente de ce délaissé à l'euro symbolique,
- DIT que les frais de géomètre, de notaire et autres seront à la charge de M. Guy BALLOUARD.
- AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette cession.

Séance du 25 mars 2024

Approbation du compte de gestion 2023

M. le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.



Approbation du compte administratif 2023

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget communal qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses.....	573 576,97 €
Recettes.....	716 824,09 €
Excédent de l'exercice 2023..	143 247,12 €
Excédent antérieur.....	376 835,01 €
Excédent de clôture.....	520 082,13 €

Investissement

Dépenses.....	420 662,10 €
Recettes.....	123 394,96 €
Déficit de l'exercice.....	-297 267,96 €
Excédent antérieur.....	77 225,69 €
Déficit de clôture.....	- 220 042,27 €

Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après élection de Mme Valérie Ramoné qui préside le Conseil pour cette délibération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, des membres présents et représentés, le compte administratif du budget communal 2023.

Vote des taux des 3 taxes directes locales pour 2024

La commune est appelée à voter 3 taux pour l'année 2024 : celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, et celui de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose de voter les taux suivants identiques aux années précédentes

- Taxe foncière bâtie = 37.50 %
- Taxe foncière non bâties = 75.25 %
- Taxe d'habitation = 15.63 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire à l'identique sur 2024, soit :

- Taxe foncière bâtie = 37.50 %
- Taxe foncière non bâties = 75.25 %
- Taxe d'habitation = 15.63 %

Affectation du résultat 2023 au budget primitif 2024

M. le Maire annonce que le résultat de clôture de la section de fonctionnement du budget communal est de + 520 082,13 €, et propose l'affectation de celui-ci au budget primitif 2024 :

- En recette de fonctionnement (Compte 002) : 264 021,95 €
- En recette de la section d'investissement (Compte 1068) : 256 060,18 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés approuve l'affectation proposée.

Approbation du budget primitif 2024

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 du budget communal comme suit :

Dépenses et recette de fonctionnement : 1 049 260,07 €

Dépenses et recettes d'investissement : 537 172,48 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif du budget principal 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme ci-après :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	907 525.58 €	907 525.58 €
Investissement	741 791.66 €	741 791.66 €
Total Budget	1 649 317.24 €	1 649 317.24 €

Application de la fongibilité des crédits

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

M. le Maire propose au Conseil de fixer un taux de fongibilité en section de fonctionnement ainsi qu'en section d'investissement de 7,5 %.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à opérer des virements de crédits entre chapitres, dans la limite du taux de fongibilité de 7,5 %, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) établi suite à la commission du 12 février 2024 et au conseil communautaire du 20 février 2024. Ce rapport doit être approuvé, dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport :

ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS 2023 VERSÉES PAR LAC SANS SDIS ET ADS	COTISATIONS SDIS 2024	AJUSTEMENT COTISATIONS ADS 2023	COTISATIONS ADS 2024	ATTRIBUTIONS COMPENSATIONS 2024
42 093 €	17 717 €	- 1 350.65 €	3 844.15 €	21 882.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport de la CLECT et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière

Convention ENEDIS

Dans le cadre du projet de restructuration du réseau haute tension sur la commune de Trégomeur, Enedis doit procéder à l'installation de postes de transformation.

Les travaux étant réalisés sur le domaine public communal, ces opérations doivent faire l'objet d'une convention de servitude et de deux conventions de mise à disposition entre Enedis et la commune :

- La commune peut mettre à disposition d'ENEDIS un terrain d'une superficie de 20 m², situé Le Pré Dubourg et faisant partie de l'unité foncière cadastrée AB 0111 d'une superficie totale de 10 609 m² pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique au niveau de la Salle Polyvalente.
- La commune peut mettre à disposition d'ENEDIS un terrain d'une superficie de 20 m², situé Le Haut du Bourg et faisant partie de l'unité foncière cadastrée ZM 0309 d'une superficie totale de 252 m², pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité à l'angle rue d'Argoat et rue de la Petite Grégnory.
- La convention de servitude de la parcelle cadastrée ZB 0042, située au lieu-dit Les Grandes Pâtures, chemin communal du Pissot.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer les conventions de servitude et de mise à disposition de terrain entre ENEDIS et la commune de Trégomeur, et tous les documents s'y rapportant.

Présentation de devis

Devis Acquisition d'une serre

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, présente au Conseil municipal le devis de la société SODISER, pour l'achat d'une serre. Le montant du devis s'élève à 3 370,70 € TTC.

Le Conseil municipal à l'unanimité confirme l'achat d'une serre et autorise M. le Maire à signer de devis de la société SODISER pour un montant de 2 808,92 € HT, soit 3 370,70 € TTC.

Devis abattage d'arbres

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, informe l'assemblée qu'il a sollicité des devis pour l'abattage et l'évacuation des arbres sur la parcelle sise au « 25 rue d'Argoat ».

M. Bertrand Renier présente les devis :

- SARL PLANTÉ : 850 € HT, soit 935 € TTC,
- KERNE ÉLAGAGE : 2 882 € HT, soit 3 458,40 € TTC
- SARL M.S.V Multi-Services-Verts : 4 600 € HT, soit 5 520 € TTC

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide le devis de l'entreprise SARL Planté pour un montant de 935 € TTC, comprenant l'abattage et l'évacuation des arbres.

Devis reprise de voirie

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, informe l'assemblée qu'il a sollicité un devis auprès de la société SPTP pour de la reprise de voirie. Le montant de devis s'élève à 2 790 € HT, soit 3 348 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise SPTP pour un montant de 2 790 € HT, soit 3 348 € TTC pour la reprise de voirie.

Restaurant scolaire : Mise à jour du règlement intérieur

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que le règlement intérieur pour la restauration scolaire doit être actualisé pour être au plus proche du fonctionnement des services municipaux.

Après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur, les membres présents demandent la révision des points suivants comme suit :

- Responsable du restaurant scolaire : Modifier le nom du responsable, suite au départ en retraite de Mme Le Guillou Nicole, et ajouter Mme Aurore Orhan en tant que responsable du restaurant scolaire.
- Modifier le Logo.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur pour le restaurant scolaire intégrant les modifications précitées

Embellissement école publique « La Mare Morel » : Planning phase 3

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjoint, présente au Conseil municipal le planning de la phase 3 pour l'embellissement de l'école publique « La Mare Morel » :

- Mardi 7 mai : travail en classe (passage dans les 4 classes),
 - Lundi 13 mai : Début de la peinture,
 - Mardi 14 mai,
 - Jeudi 16 mai,
 - Mardi 21 mai,
 - Jeudi 23 ou 24 mai,
- Nettoyage des murs par les agents des services techniques.

Transport ALSH

Mme Valérie Ramoné, informe le Conseil Municipal, que suite au mouvement des parents, la commission des affaires scolaires et périscolaires, s'est réunie le 12 mars dernier, demandant à Leff Armor des éléments complémentaires : tableau de fréquentation, coût estimatif de 3 887 € pour la commune.

Mme Valérie Ramoné propose de revoir la décision du Conseil municipal au sujet du transport ALSH.

La convention a pour objet l'organisation d'un ramassage pour les enfants participants aux accueils de loisirs sans hébergement mis en place par Leff Armor Communauté.

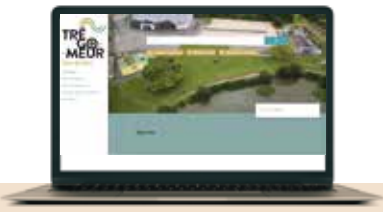
La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de la signature. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Une participation financière sera demandée à la commune. Le coût par trajet (aller ou retour) et par enfant est de 3,80 €. Un état de la fréquentation sera remis à la commune au moment de la facturation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise M. le Maire à signer la présente convention entre la commune et Leff Armor Communauté.
- Précise qu'un état détaillé des enfants ayant utilisé le service sera à joindre avec la facturation.
- Demande une rencontre entre la commission des affaires scolaires et périscolaires, Mme Nadia Le Hégarat et Bertrand Calvarin.

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil municipal, qu'avec M. le Maire, ils ont sollicité Leff Armor pour voir les structures de Trégomeur afin d'organiser les activités CAP Sport. Une rencontre doit avoir lieu pour, éventuellement, intégrer la Commune de Trégomeur dans le circuit CAP Sport.



SITE internet

Nous vous informons que le site internet de la commune est en ligne !!!

Pour le consulter vous pouvez taper : **tregomeur.fr** dans votre moteur de recherche afin d'accéder à la page d'accueil sur laquelle vous aurez accès à des infos directes « A LA UNE » ou les pages «ACTUALITES» de notre commune et du Leff Armor Communauté, mais aussi l'accès en raccourci au menu de la cantine ou encore le bulletin municipal et le calendrier des fêtes pour ne rater aucune date des festivités organisées sur la commune.

Cinq onglets sont à votre disposition, intitulés COMMUNE, VIE MUNICIPALE, VIVRE À TREGOMEUR, VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE et TOURISME.

En développant chacun de ces onglets, vous accéderez à bon nombre d'informations utiles pour vos démarches administratives par le téléchargement des cerfa liés à l'urbanisme ou encore l'accès aux bulletins municipaux, aux comptes rendus du Conseil Municipal, l'annuaire des commerces et artisans de la commune, les transports, l'enfance-jeunesse, nos équipements, les hébergements saisonniers, le zoo ou les dates à retenir pour ne citer que ces quelques exemples.

Le site sera régulièrement réactualisé pour être toujours au plus proche de nos visiteurs.

Inauguration de la place Yves BUREL



Samedi 20 avril 2024 a eu lieu l'inauguration de la Place Yves BUREL située à côté de la Mairie de Trégomeur.

Cette inauguration, souhaitée par la famille et initiée par Yves Le Moine, a été organisée par Valérie Ramoné.

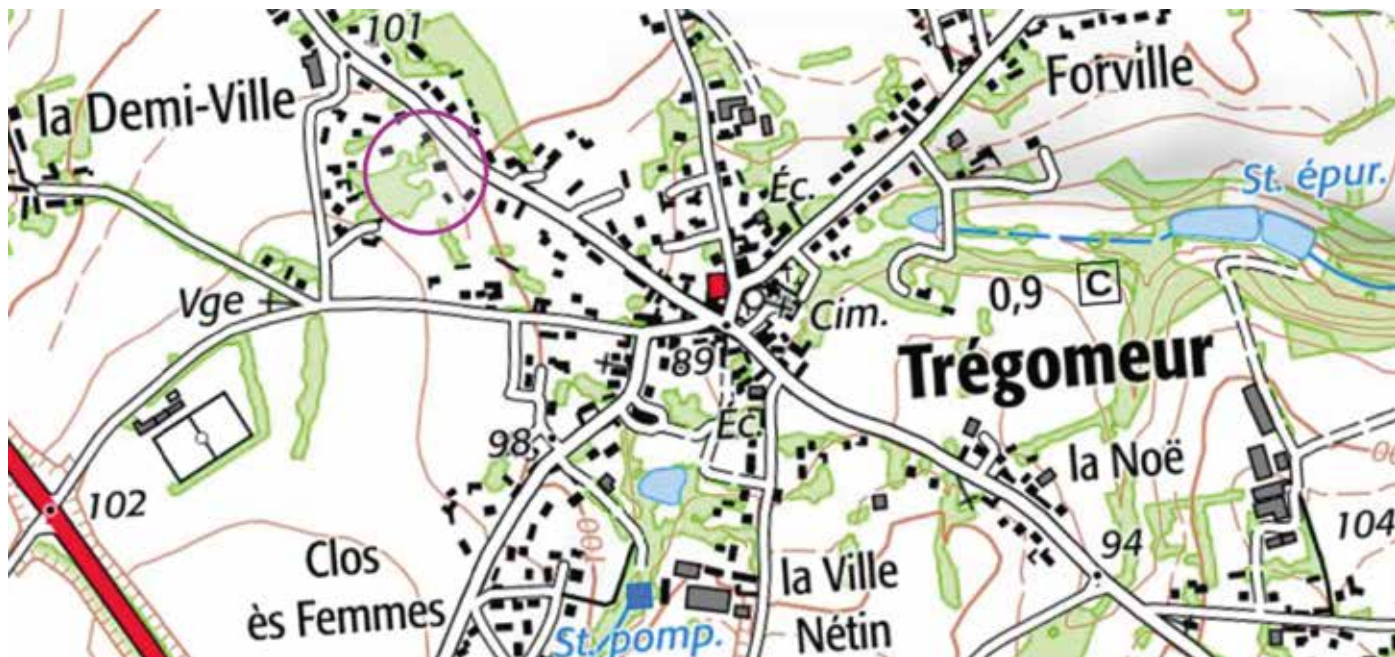
C'est en présence de sa famille, ses enfants, ses petits-enfants, ses amis et les membres du Conseil municipal que Le Maire a salué la mémoire de celui qui a été élu conseiller municipal en 1959 puis Maire 6 ans plus tard à l'âge de 41 ans. Il restera l'édile de la commune pendant 4 mandats jusqu'en 1989 puis à nouveau conseiller municipal de 1989 à 1995.

Denis Manac'h a retracé certaines réalisations à mettre à l'actif d'Yves Burel comme les constructions de la Mairie, de la salle polyvalente, du bâtiment préfabriqué de l'école publique, des anciens vestiaires du terrain de foot ou encore celle du château d'eau pour former avec Tréméloir un syndicat d'eau.

Le Maire a clôturé son hommage en déclarant : « cette plaque va rappeler aux plus anciens la mémoire d'un homme qui a servi la commune sans compter et va permettre aux plus jeunes de prendre connaissance du personnage qui a œuvré pendant 36 ans pour Trégomeur ».



Vente propriété rue d'Argoat



La commune a acheté la propriété au 25 rue d'Argoat pour un montant de 250 000 €. (hors frais) comprenant une maison d'habitation sur un terrain de 3850 m².

Nous venons de revendre la maison d'habitation avec 1200 m² de terrain pour un montant de 200 000 € (net vendeur).



Nous avons acquis cette propriété dans l'objectif d'avoir du terrain à bâtir. Il nous reste 2 650 m² de terrain constructible que nous devons aménager avec éventuellement des parcelles voisines, conformément au classement du PLUiH. Notre nouveau PLUiH prévoit une densité de construction de 13 logements à l'hectare pour les communes rurales comme Trégomeur alors que les communes pôles (Plouha - Plouagat - Lanvollon) ont une obligation de construire 22 logements à l'hectare avec 10% de logements sociaux. Le PLUiH est établi pour dix ans et peut-être révisé sur cette période.

Trégomeur a réalisé 25 logements neufs sur ces dix dernières années. La réhabilitation de logements anciens est un objectif inscrit dans les documents d'urbanisme.

Achat d'une nouvelle remorque

Vendredi 9 février, David Morecell de la Société ALEXANDRE sise à Plouisy (22) a livré aux services techniques de la Commune une remorque pour remplacer la CAMARO accusant une quarantaine d'années de bons et loyaux services.

Cette nouvelle remorque de marque

GOURDON d'un PTAC de 12 500 Kg a été fabriquée par la Société du même nom à AIRE SUR L'ADOUR (40).

Cette acquisition, au prix de 12 000 € HT, en vue de réaliser divers travaux d'entretien sur la commune, sera utilisée par les employés municipaux qui ont été attentifs aux conseils techniques donnés par David Morcell assisté de José Moro de la Société ALEXANDRE.



Sport

Lily GAUTIER, sportive de haut niveau, est venue remercier le Conseil Municipal de lui avoir accordé une subvention de 250 € contribuant ainsi au financement de ses déplacements lors de sa participation à des tournois.

Lily nous confiait que ses prochains objectifs étaient : « un tournoi international U19 avec l'Équipe de FRANCE et un Championnat d'Europe en Suède où un podium est espéré ». A l'heure où nous mettons sous presse votre magazine nous savons que Lily est revenue de Suède en ramenant une médaille d'argent et une en bronze.

Lily ne s'arrête pas là, et sur cette même dynamique, elle nous informe avoir été sélectionnée pour intégrer le pôle France à Strasbourg.

Le conseil municipal de Trégomeur souhaite une bonne continuation à Lily dans sa réussite sportive et suivra avec fierté ses résultats.

Cérémonie du 8 mai

Manon et Nolan ont assisté Monsieur Le Maire de Trégomeur lors de la cérémonie du 8 mai 1945 fêtant ainsi le 79ème anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale et la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie.

Manon, élève de CM1 a donné lecture d'un poème de Robert Desnos « Ceux qui haïssaient la guerre ... » écrit pendant la

seconde guerre, dans lequel son auteur fait appel aux français à s'engager tout en affirmant son idéologie pacifiste.

Nolan, inscrit en CM2, a mis à l'honneur un poème de Paul Eluard « Liberté », écrit également lors de la seconde guerre et dans lequel son auteur fait une longue énumération de lieux où il écrit le mot « liberté » en réaction à l'occupation allemande.



Urbanisme

JANVIER à MAI 2024

PERMIS DE CONSTRUIRE

GAUTIER Marie-Françoise

2 La Ville Doublet - TREGOMEUR
Construction abri en bois

GAUTIER Jean-Marie

4 La Ville Doublet - TREGOMEUR
Extension avec garage et chambre parental

LE VERGER Christophe

6 Liffiac - TREGOMEUR
Changement destination d'une chapelle en logement

DECLARATION PREALABLE

LE NEL Daniel

3 St Mathurin - TREGOMEUR
Abattage d'arbres

RENAULT François

15 rue d'Armor - TREGOMEUR
Pose panneaux photovoltaïques

NANGUY Oga

12 rue des Moulins - TREGOMEUR
Reconstruction d'une véranda

BARRU Joan

4 Le Fossé Raffray - TREGOMEUR
Construction d'une véranda

LE GONIDEC Alain

18 rue des Moulins - TREGOMEUR
Pose d'une clôture, d'un portail et d'un portillon

EARL LES MARAÎCHERS DU GOULET

LEMERCIER Moïse

4 rue du Goulet - TREGOMEUR
Installation d'un algéco

PHOTOVOLT - LE COQ Patrick

23 rue du Trégor - TREGOMEUR
Pose de 14 panneaux photovoltaïques

HERY Gildas

11 Noyette - TREGOMEUR
Remplacement des menuiseries extérieure

JOUAN Christophe

3 La Ville Urvoy - TREGOMEUR
Réalisation d'un mur enduit et capotage alu

BULLIO Éric

9 rue de la Petite Grégnory - TREGOMEUR
Création d'une pergola

JACQUES Pauline

1 Moulin de la Harmoye - TREGOMEUR
Pose de 2 velux dans le toit



Horaires mairie

Lundi, mardi et vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 16h45

Mercredi et jeudi :
de 9h à 12h

Permanence des Élus :
- le samedi de 10h30 à 12h00

Tél. : 02 96 79 01 13

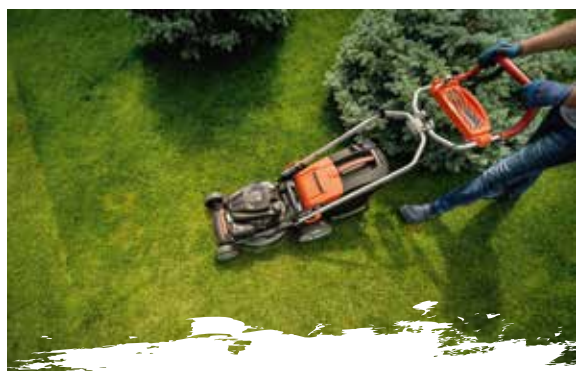
E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr

Travaux bruyants : des horaires à respecter

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques) ne peuvent être effectués que :

1. Du lundi au vendredi : 8h30/12h et 13h30/19h30
2. Les samedis : 9h/12h et 15h/19h
3. Les dimanches et jours fériés : 10h/12h

Merci de respecter ces horaires dans l'intérêt de tous.



Permis De Démolir

NANGUY Oga

14 rue des Moulins - TREGOMEUR Démolition d'une véranda

Vente épareuse

Au repos depuis plusieurs années, la municipalité a décidé de mettre en vente en l'état son ancienne épareuse de marque ROUSSEAU.

Les personnes intéressées doivent se rapprocher de la mairie avant le 01 septembre 2024 en faisant une offre sous pli qui sera examinée par les élus.



Vente bois de chauffage

La municipalité met en vente 9 cordes du bois de chauffage au prix de 200 € la corde (une corde par personne). Elles sont issues des différents abattages et élagages réalisés par les services techniques au cours de l'hiver dernier. Les personnes intéressées doivent se rapprocher de la mairie. Le bois sera à retirer aux services techniques, il n'y aura pas de livraison.



État Civil

JANVIER à MAI 2024



NAISSANCE

Paul DAGORN - 5/01/2024 - 14 rue d'Argoat



MARIAGE

Romain LE BARS et Ghania HARROUCHE

27/04/2024 - 4 Le Pré Normand



DÉCÈS

Jean-Baptiste ÉPERT - 11/04/2024 - 1 La Ville Daniel

Élisabeth PAPE - 29/04/2024 - 24 rue des Moulins

Christophe Hocquet

Un nouvel agent polyvalent aux services techniques



Christophe Hocquet a travaillé dans une concession agricole puis dans une laiterie avant de tenir, une dizaine d'années, sa propre ferme avicole en baie de Somme. Il rejoint Trégomeur en 2022 avec sa famille. En dehors du travail, il aime la pêche à pied et les balades avec Emilie, sa compagne et Anaïs, Maxime et Garance, leurs enfants.

La commune a recruté, en avril dernier, un nouvel agent polyvalent aux services techniques. Il s'agit de Christophe Hocquet qui a repris le poste de Clément Quémar parti, au printemps, vivre de nouvelles aventures professionnelles. Comme celui-ci, il est appelé à intervenir dans de très nombreux domaines : entretien d'espaces verts, voirie, maçonnerie, peinture, menuiserie... Rencontre.

Ils en ont rêvé de la Bretagne et, plus particulièrement, des Côtes d'Armor où ils aimaient tant passer leurs vacances. « Ils », ce sont Emilie et Christophe Hocquet. Originaires tous deux du département de la Somme, ils souhaitaient depuis de nombreuses années déjà quitter leurs terres natales pour s'installer dans leur région de cœur. Mais il n'est pas toujours aisé de franchir le pas.

Leur projet a vraiment pris corps lorsque Christophe s'est vu dans l'obligation de cesser son activité d'éleveur de volailles pour des raisons de santé. Nous étions alors en 2022.

« Ça a été le déclic, confie-t-il. Nous nous sommes dit que c'était le bon moment. » Et, ni une, ni deux, les bagages sont bouclés et Emilie, Christophe et leurs trois enfants mettent le cap résolument à l'ouest.

« Avant que nous partions, Emilie avait déjà trouvé un emploi à la Biocoop de Languieux. Et, dès que cela a été

possible, j'ai rejoint Moïse Lemercier aux Maraîchers du Goulet. »

Un travail de maraîchage âpre et pas toujours évident qui n'a pas effrayé Christophe. Celui-ci est, il faut le dire, dans son élément lorsqu'il s'agit de travaux agricoles.

« J'ai toujours été dans ce domaine et j'aime être dehors. »

Lorsqu'il a appris, il y a quelques semaines, qu'un poste se libérait à la commune, il n'a pas hésité une seconde. Et un CV et une lettre de motivation plus tard, le voilà agent polyvalent stagiaire* aux services techniques.

« J'interviens sur les routes communales, aux espaces verts et dans les bâtiments communaux lorsque cela est nécessaire. »

Christophe est aussi amené à réaliser de la petite maçonnerie, de la menuiserie, de la peinture, voire de l'électricité. Car dans ce métier, il faut plus d'une corde à son arc : c'est cela aussi être agent polyvalent.

En tous cas, il s'est très vite adapté à son nouvel emploi et, à l'instar de son collègue Philippe Jouannigot, il veut « que le boulot soit bien fait. » Tout simplement.

Très content de ses conditions de travail, Christophe l'est tout autant de sa vie trégomeuroise. Il se plaît dans son village de Cocantin et apprécie beaucoup les petites balades alentour qu'il effectue bien souvent avec son chien. Et il ne se lasse toujours pas des belles et changeantes lumières bretonnes que sa fille, aime immortaliser avec son appareil photo ou son smartphone.

« Nous sommes bien à Trégomeur, commente-t-il. Et nous sommes toujours contents de rentrer chez nous après une visite à notre famille du côté d'Amiens. Cela prouve que nous ne nous sommes pas trompés en venant ici. »

Pascal Le Coz

* Dans la fonction publique, vous êtes obligatoirement stagiaire une année avant de pouvoir prétendre à une titularisation.

Le point sur les travaux

La commission fleurissement a travaillé sur un projet d'aménagement des entrées et sorties de bourg de la commune.



Deux réalisations ont été faites par les employés municipaux, rue de la Hautière et rue d'Argoat.

Le retour positif de ces aménagements vont conduire à l'extension de ce projet aux autres axes routiers de la commune toujours en respectant la même volonté de mettre en valeur le nom de commune en conservant un espace floral au pied de la localisation géographique de la commune.



L'école publique de la MARE MOREL

Cette nouvelle année scolaire à l'école publique La Mare Morel est marquée par l'ouverture d'une quatrième classe pour l'année 2023-2024. Nous accueillons 81 élèves de la TPS au CM2.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan Climat Air Energie Territorial 2023-2028, dont l'une des 5 thématiques est la sensibilisation au changement climatique, Leff Armor communauté propose pour l'année scolaire 2023-2024 un programme d'animations scolaires intitulé WATTY à l'école, en partenariat avec EcoCO2, créateur du projet en 2013 avec le soutien du Ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME.

Les élèves de l'école ont pu bénéficier de trois journées de sensibilisation autour des thèmes de l'eau, de l'isolation des bâtiments, des économies d'énergie.

A travers ce projet, l'école a pu poursuivre son engagement en faveur de l'éducation au développement durable.



Tout comme les élèves de CE1 et CE2 en début d'année scolaire, les CM1 et CM2 ont bénéficié de séances de rugby à toucher en anglais avec un intervenant du rugby club de Saint Brieuc. Nous remercions l'amicale laïque pour le financement.



Les élèves de la GS au CE2 ont eu la chance d'accueillir l'association Le bois Ludik à l'école pour une initiation au chantournage et à la création sur bois. Une promenade nature dans le village a également permis à nos élèves d'apprendre à observer les arbres et la nature qui nous entourent.

Nous remercions l'amicale laïque pour le financement de ce projet qui a beaucoup plu aux élèves.



Au cours de leurs différentes sorties dans le village, les élèves découvrent leur environnement proche ainsi ils se familiarisent avec le monde qui les entoure. La fabrication du jus de pommes chez Pascal a remporté un franc succès auprès de nos élèves. De même, la traditionnelle chasse aux œufs sous forme de jeu d'orientation plaît beaucoup aux enfants et leur permet de coopérer dans un seul et unique but : trouver les œufs !

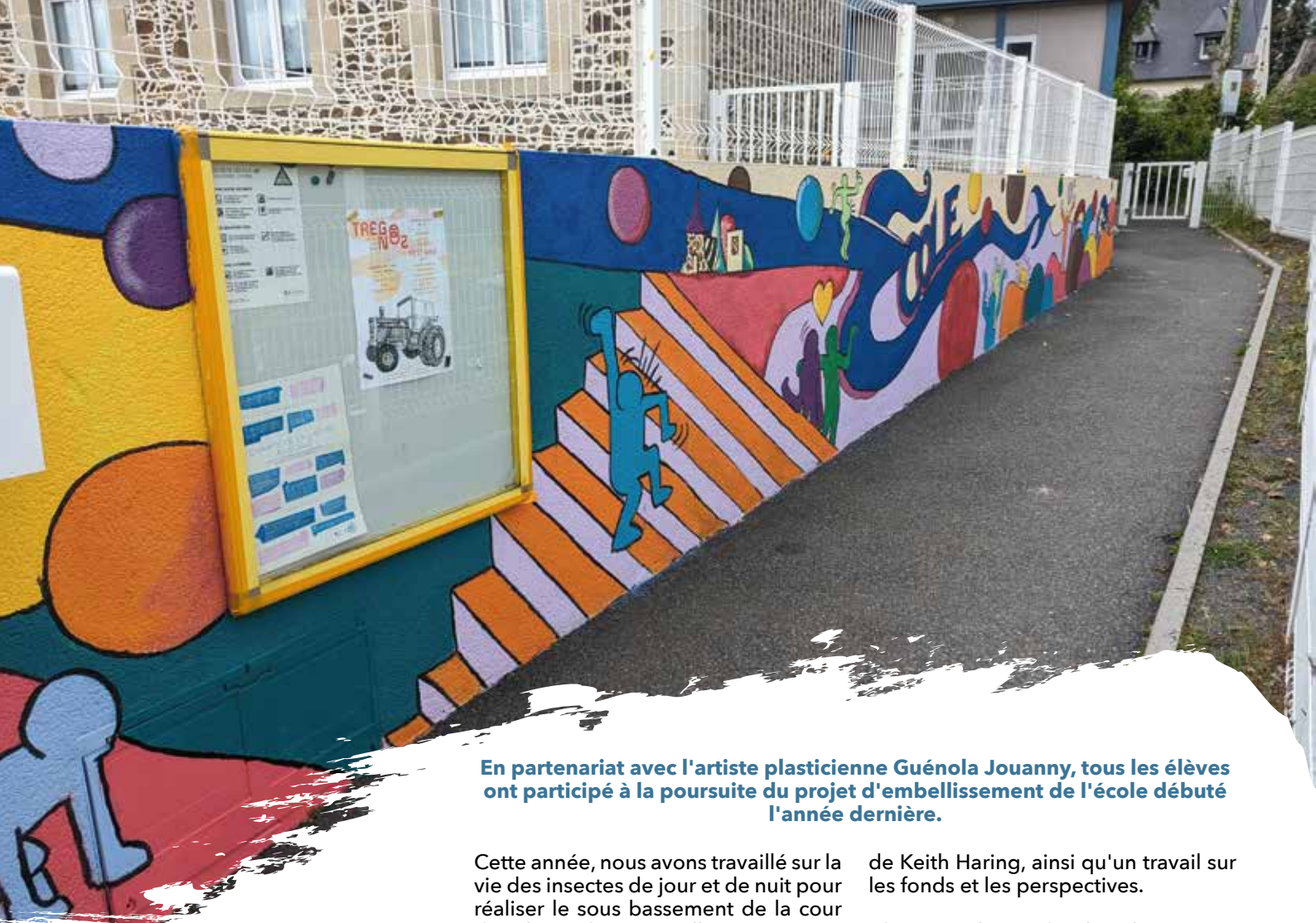


Le vivre ensemble, le respect et le partage sont des valeurs qui se vivent. Les élèves de CM1 et CM2 sont allés rendre visite aux résidents de l'Ephad de Pordic. Cette rencontre intergénérationnelle a permis aux élèves d'échanger quelques parties de jeux de société avec les aînés ainsi que des cartes de vœux pour Noël. Enfants et personnes âgées ont beaucoup apprécié cette rencontre riche en échanges et en émotions.



Notre adhésion annuelle à l'USEP permet aux élèves de vivre des rencontres sportives avec d'autres écoles du secteur. Ainsi les élèves de maternelle et CP ont participé au bal breton et à une rencontre athlétisme que les élèves de CM ont également pu vivre à Saint Briec.





En partenariat avec l'artiste plasticienne Guénola Jouanny, tous les élèves ont participé à la poursuite du projet d'embellissement de l'école débuté l'année dernière.

Cette année, nous avons travaillé sur la vie des insectes de jour et de nuit pour réaliser le sous-bassement de la cour des élèves de maternelle.

L'entrée de l'école, très colorée et accueillante, présente des silhouettes de corps en mouvement à la manière

de Keith Haring, ainsi qu'un travail sur les fonds et les perspectives.

Chaque élève de l'école a mis beaucoup de cœur à l'ouvrage et nous sommes très contents du résultat. Nous remercions la municipalité pour le financement de ce projet.



Pro-Poz Agencement

Sébastien Le Borgne, un menuisier agenceur à votre service



*Sébastien Le Borgne pratique régulièrement le skate-
buggy sur les plages des Rosaires ou de Pléneau-Val-
André. Un vrai moment de détente pour lui.
Sébastien a agencé son camion en un véritable
atelier nomade : qui a dit que le cordonnier était le
plus mal chaussé ?*

Il a sûrement un peu hésité mais Sébastien le Borgne a finalement franchi le pas courant 2023 : il s'est alors installé à son compte en tant que menuisier-agenceur et propose, depuis, ses services et compétences pour la pose de cuisines et l'aménagement de salles de bains et de dressings.

Sébastien n'est pas un novice dans le domaine de la menuiserie et de l'agencement. À 47 ans, il a déjà une belle carrière derrière lui. « J'ai débuté très jeune en tant qu'apprenti chez Jean-Michel Rault à Plédran. Un menuisier à l'ancienne chez qui j'ai beaucoup appris. J'ai eu la chance de tomber sur un bon patron, calme, diplomate, qui ne prononçait jamais un mot plus haut que l'autre. », se souvient-il avec une certaine émotion.

Une fois son diplôme obtenu, il enchaîne les expériences enrichissantes dans diverses entreprises avant d'intégrer la CMA de Saint-Brieuc. Il y passe une bonne vingtaine d'années et y devient même chef de chantier, appellation qu'il n'aime pas trop, lui préférant nettement celle de « coordinateur ». « Je me suis épanoui là-bas, se remémore-t-il. Nous avons fait de nombreux chantiers de prestige, notamment dans des palaces parisiens ou encore sur le Queen Mary 2. C'étaient vraiment de belles opérations. » Mais, à un moment donné, il s'est quelque peu lassé de cette vie faite d'incessants déplacements. Il a alors trouvé une « boîte plus calme » près de chez lui. Mais celle-ci s'est malheu-

reusement retrouvée assez vite en difficulté et mise en liquidation judiciaire. Est alors venu le temps des questionnements.

« Je me suis vraiment demandé ce que j'allais faire. Et beaucoup de mes amis m'ont alors demandé : Seb, pourquoi tu ne te mets pas à ton compte ? »

Il les a écoutés et créé dans la foulée sa micro-entreprise, Pro-Poz Agencement. Depuis, il enchaîne, à un bon rythme, poses de cuisines et aménagements de dressings et de salle de bains (il peut aussi faire des meubles de bureau et de télé, du parquet et du placo, au besoin). C'est sûr, Pro-Poz Agencement ne connaît pas la crise, et celui qui se qualifie volontiers d'un peu « sauvage » (ce qui reste à prouver) est vraiment satisfait de ses dix-huit premiers mois de micro-entrepreneur.

Réputé sérieux, il travaille pas mal en sous-traitance avec des cuisinistes de la région (Créa Cuisine à Guingamp, Archea et Quadro à Saint-Brieuc).

« Je suis très présent sur les secteurs de Paimpol et de Guingamp », indique-t-il.

Et aussi en région briochine. Ce qui lui a permis d'intervenir récemment dans l'hémicycle du Conseil départemental des Côtes d'Armor pour une presta-

tion sortant quelque peu de l'ordinaire dont il peut légitimement être fier.

Aujourd'hui, Sébastien éprouve du plaisir à échanger en direct avec ses clients, ce qu'il avait trop peu l'occasion de faire sur les gros chantiers auxquels il participait auparavant.

« J'aime beaucoup ces discussions autour d'un projet », dit-il en toute simplicité.

Depuis qu'il vole de ses propres ailes, Sébastien Le Borgne semble avoir trouvé le juste équilibre entre activité professionnelle et vie personnelle, et s'avère être un bon exemple pour son fils Enzo, 15 ans, qui suit actuellement un apprentissage en...menuiserie.

Pascal Le Coz

Contacts

Pro-Poz Agencement
Menuisier agenceur
Pose de cuisines, salles de bains,
dressings et meubles de bureau
Tous projets sur-mesure
12, Ville Urvoy
Trégomeur
06 41 67 36 07
slbpropoz@gmail.com

Le Club des MEGALITHES

L'assemblée générale du 21 décembre 2023, à élu à l'unanimité des adhérents présents, un conseil d'administration soit :

André Marylène, Burel Jean-Yves, Duchemin Annick, Lécuyer François, Lécuyer Liliane, Philippe Marie-Annick, Quettier Monique, Rémond Annie, Rémond Yvon, Thomas Eliane.

Immédiatement après l'assemblée générale le nouveau conseil d'administration s'est réuni pour former le bureau exécutif (président, trésorier, secrétaire).

Trésorière : Lécuyer Liliane

Secrétaire : André Marylène

Président : Sachant que Yvon Rémond, Président sortant, avait annoncé qu'après 15 ans au service du club, qu'il ne briquerait plus ce poste, et comme aucun autre membre du conseil d'administration n'a souhaité se présenter, il a donc fallu trouver une solution conformément aux règles régissant les associations loi de 1901, afin d'éviter la mise en sommeil du club.

Aussi et sous l'impulsion de la trésorière et de la secrétaire, le conseil d'administration a modifié les statuts de l'association, (qui ont été approuvés par la Préfecture), pour une « Gouvernance Collégiale », à savoir que les responsabilités qui incombait précédemment au Président, sont dorénavant partagées par les membres du conseil d'administration.

Le club des Mégalithes a donc pu fonctionner normalement et ainsi assurer les activités et repas pour les adhérents, sachant bien entendu que le club est ouvert à tous et que les membres du conseil d'administration sont, particulièrement, à la disposition des Trégomeuroises et Trégomeurois pour tous renseignements concernant le fonctionnement du club.

Le conseil d'administration remercie vivement tous les adhérents qui sont restés fidèles, ainsi que toutes les personnes non adhérentes qui nous accompagnent lors des repas organisés tous les 2 mois environ. (Voir le calendrier des activités et repas ci-après).

Merci également au conseil municipal qui nous a renouvelé la subvention pour 2024.

Nota : Activités et repas à compter de juillet 2024

Juillet : jeudi 11 à 14h - Jeux et goûter

Aout : jeudi 22 à 12h - Repas (buffet campagnard)*

Septembre : jeudi 12 à 14h - Jeux et Goûter

Octobre : jeudi 03 à 14h - Jeux et goûter

Juillet 17 à 12h - Repas (langue de bœuf) *

Novembre : jeudi 07 à 14h - jeux et goûter

jeudi 21 à 14h - Jeux et goûter

Décembre : jeudi 05 à 14h - Jeux et goûter

jeudi 19 à 14h - Jeux et goûter (bûche de Noël)

(*) les repas sont ouverts à tous

L'Amicale Laïque



Trégomeur. Un carnaval sur le thème des pays du monde.

Pour cette nouvelle édition, samedi 23 mars, le carnaval de Trégomeur était aux couleurs des drapeaux des différents pays du monde, avec un char sur le thème de l'Asie. Malgré la météo maussade, les participants étaient nombreux.

Les enfants de l'école publique « La Mare Morel » avaient participé à la préparation du char, avec des dessins de drapeaux, des lanternes et lampions réalisés en papier, mais surtout un panda géant réalisé en papier-collé et peinture. Le thème central de l'Asie était en effet à l'honneur, et le Zooparc de Trégomeur avait fait don de bambous pour compléter la décoration des écoliers et nourrir leur panda.

Des animations offertes par les commerçants

Des bonbons ont été distribués par le garage Prigent sur le passage du char, et à 16h lors de l'arrêt dans le bourg, c'est « l'Atelier cuisine » d'Elisabeth Theffo qui offrait le goûter aux enfants, mais aussi aux parents qui pouvaient se réchauffer autour d'un chocolat chaud et de délicieux beignets fabriqués maison.

Nous vous rappelons le repas raclette le samedi 23 novembre

CONTACT :

Camille HUE, présidente
amicale.tregomeur@gmail.com

Comité des fêtes

Feu d'artifice le 6 juillet à 23h15 avec notre repas moules frites à partir de 19h.
12 € pour les adultes, 6 € pour les enfants.
Nous donnerons priorité aux réservations en sachant qu'il y aura un libre accès à notre repas (Tél. : 06 82 93 53 98) Vous pouvez aussi vous inscrire à la mairie.
Nous espérons avoir beaucoup de monde afin que notre feu d'artifice perdure dans le temps.

Cette année nous sommes à la recherche de bonnes volontés pour nous aider à servir. Sans vous, nous ne pourrions pas maintenir le repas. Pour ceux qui le désire, vous pouvez m'appeler sur le numéro de portable ci-dessus.

Après 15 années au comité des fêtes, il est temps pour moi de laisser ma place. L'année 2024 sera ma dernière. Je tiens à remercier toute l'équipe et surtout le bureau exécutif car sans eux nous ne serions rien. Pour ceux qui veulent s'investir dans la vie de la commune, n'hésitez pas à venir vers moi et ce serait avec plaisir que nous vous accueillerons.

Merci aussi à la municipalité pour la participation au budget du feu et au moyen logistique.

Notre vide grenier se tiendra au terrain de foot le 8 septembre. 3€ le mètre, 10 € les quatre mètres.

Réservations au 06 82 93 53 98.



E.S.T.



Une nouvelle saison se termine pour l'ES Tregomeur.

Cette saison 2023/2024 s'est soldée, comme la saison dernière, par une 4^{ème} place au classement de leur championnat de D3 de district.

Du côté extra sportif, pour le traditionnel repas du foot organisé début février, les membres du bureau de l'association avaient décidé d'innover en organisant pour la première fois une tartiflette. Dès

le samedi matin, plusieurs bénévoles se sont réunis afin de se mettre aux fourneaux pour concocter ce repas. Et avec plus de 200 repas servis, nous pouvons dire que ce fût un succès.

Le club tient donc à remercier toutes les personnes qui auront aidé durant cette journée pour qu'elle soit une réussite. Ainsi que toutes les personnes qui sont venues

passer la soirée en notre compagnie.

Le club tient également à remercier tous ses bénévoles pour le travail effectué tout au long de la saison.

Sans oublier la municipalité ainsi que l'ensemble des sponsors dont plusieurs de la commune pour leur soutien indispensable au bon fonctionnement du club.



Allo'Tad

Transport à la demande :

Leff Armor communauté

Bénéficiaires :

Réservé aux habitants de la Communauté de communes :

- Personnes sans véhicule ou permis de conduire
- Personnes dans l'incapacité d'utiliser un véhicule de façon temporaire ou permanente

Ne sont pas pris en charge : les transports médicalisés, les urgences médicales, les groupes de plus de 4 personnes.

Motifs d'accès

À l'intérieur du « territoire communautaire »

- Accès aux soins
- Achats alimentaires et de première nécessité (pharmacie)
- Démarches administratives et accès aux permanences institutionnelles ou associatives
- Culture, loisirs et liens familiaux/amicaux : accès exclusif pour les plus de 60 ans, pour les personnes en situation de handicap et pour les bénéficiaires du tarif social (dont les enfants des familles concernées)

Hors territoire

Exclusivement pour des rendez-vous médicaux vers les centres hospitaliers de Guingamp, Paimpol, Plérin et Saint-Brieuc ou chez un professionnel de santé libéral du secteur médical ou paramédical de ces mêmes villes.

Tarifs

Déplacement sur le territoire : **4€** / pers / trajet = **8€** Aller-retour

Déplacement hors territoire : **5€** / pers / trajet = **10€** Aller-retour

Tarif social (sur justificatif)

Pour les personnes bénéficiaires des minimas sociaux (exemple : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées, Revenu de Solidarité Active...) et/ou Complémentaire Santé Solidaire

Déplacement sur le territoire : **1€** / pers / trajet = **2€** Aller-retour

Déplacement hors territoire : **2€** / pers / trajet = **4€** Aller-retour

Pour bénéficier de ce tarif, l'utilisateur doit transmettre un justificatif lors de son inscription et renouveler la demande annuellement.



Jours de fonctionnement :

- Lundi : 8h30 à 13h00
- Mardi : 08h30 à 18h30
- Mercredi : 8h30 à 18h30
- Jeudi : 13h à 18h30
- Vendredi : 8h30 à 18h30

Comment s'inscrire :

- Adhésion au service auprès de la mairie du domicile ou à l'accueil de la communauté de communes (Blanchardeau) ou dans les Maisons France Services du territoire.
- Réservation : appeler la Centrale de Mobilité au 0 810 22 22 22 la veille avant 12h00.
- Communes desservies : Boqueho, Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel, Châtelaudren-Plouagat, Cohiniac, Saint-Fiacre, Gommenec'h, Tréverec, Goudelin, Lannebert, Tremeven, Lanvollon, Lanrodec, Le Faouët, Le Merzer, Pléguen, Plélo, Plerneuf, Plouha, Plouvara, Pludual, Pommerit-Le-Vicomte, Saint-Gilles-Les-Bois, Saint-Péver, Trégomeur, Tréguidel, Tressignaux.
- Limite maximale : 12 trajets (soit 6 aller-retours) mensuels.

Trégomeur, d'hier et d'aujourd'hui...



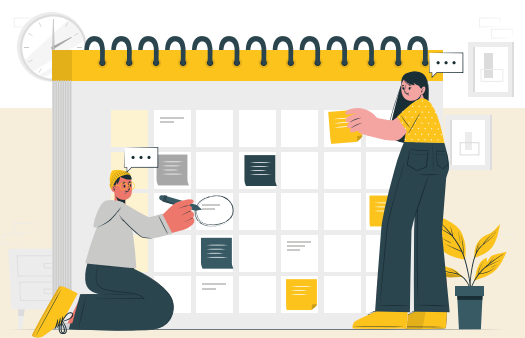
1950 >



2024 >

Dans l'esprit de poursuivre l'évocation photographique de Trégomeur, la Commission Communication lance un appel aux habitants qui possèdent de vieux clichés (voire de vieilles cartes postales) de la commune : apportez-les à la mairie ! Ils seront scannés afin d'être publiés dans une prochaine édition du « Trégomeur Infos ». Merci d'avance à toutes et tous !

Dates à retenir



- | | |
|---------------------|---|
| Samedi 29 juin | Kermesse de L'école publique de La Mare Morel |
| Samedi 06 juillet | Feu d'artifice |
| Dimanche 06 octobre | Repas des aînés |
| Samedi 02 novembre | Animation E.S.T |
| Samedi 23 novembre | Repas raclette de l'amicale laïque |
| Samedi 30 novembre | Animation Téléthon |

Il est rappelé que pour valider toutes réservations de la salle des fêtes par les particuliers et les associations, un mail ou un courrier ainsi qu'un passage en mairie est obligatoire afin de remplir et signer le contrat. Ceci dans un délai de 8 jours maximum.

Ingrédients :

- 1 grande tranche de pain de campagne
- Ail
- Tomates
- Chèvre
- Fines herbes
- Miel
- Noix
- Vinaigrette au balsamique

Tartine de chèvre chaud



Préparation :

- Tartine de chèvre chaud sur un nid de salade avec de l'ail fraîche passé sur les tartines, couper des tomates, ensuite mettre le chèvre sur les tartines, mettre des fines herbes puis du miel. Mettre au four à 180 pendant 5 minutes, les disposer sur une assiette, rajouter des noix, faire une vinaigrette au balsamique.

Bonne appétit.

Recette de
Régine LE CORRE
La Fée Maison - Trégomeur
06 12 37 01 10

Envoyez votre recette préférée à tregomeurinfo@gmail.com, avec une photo. Nous la publierons dans un prochain numéro.

TREGO MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8
A								
B								
C								
D								
E								
F								
G								
H								

HORIZONTALEMENT

- Son feu est chaque année magnifique à Trégomeur.
- Binôme de l'écrou.
- Tout projet doit l'être, à Trégomeur comme ailleurs.
- Pâtisseries pas si bêtes.
- Deux romain - Démonstratif.
- Ils nous ont précédés.
- Ville du Morbihan - Indéfini
- Précise la spécialité du docteur - La version numérique de celui de Trégomeur est désormais opérationnelle.

VERTICALEMENT

- Nécessaire pour y voir plus clair en forêt.
- Frappa à multiples reprises - Comme au premier jour.
- Elle est chargée de veiller sur un mineur.
- Agents de police chargés de la surveillance d'un quartier.
- Perce.
- Île...en gaélique. Période de forte agitation pour les animaux mâles.
- Dernier repas.
- Étude approfondie et critique d'un texte philosophique ou religieux.

Solution du bulletin
de décembre 2023

	1	2	3	4	5	6	7	8
A	G	U	I	N	G	A	M	P
B	A	N	N	E	E		I	R
C	R	E	C	E	N	C	E	E
D	D		E		I	C		S
E	E		N	A	T	A	L	E
F	R	A	D	I	E	S		N
G	I	I	I		U		S	T
H	E	N	A		R	A	I	S

HORIZONTALEMENT : A - La maternité de son hôpital est menacée de fermeture - B - Le temps d'une révolution - Termination verbale - C - La population de Trégomeur va l'être très prochainement - D - Irrigue la commune - E - La maison où l'on a vu le jour - F - Exclut définitivement - G - Trois romain - Petit élu - H - Centre de formation des hauts fonctionnaires - Dirigeant arabe

VERTICALEMENT : 1 - Précieuse pour les parents des jeunes enfants de Trégomeur - 2 - Attire l'œil sur le journal - Département français - 3 - Alluma le feu - 4 - Arrivée - Il n'est pas très rapide - 5 - Celui qui engendre - 6 - Gère l'action sociale à Trégomeur - 7 - Sous la croûte - Permet d'envisager tous les possibles - 8 - Cadeaux

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite un bel été

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Denis Manac'h

COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL : Denis Manac'h, Valérie Ramoné, Nicolas Le Gonidec, Bertrand Renier, Richard Le Carré, Denis Le Buhan, assistés de Catherine Morin et Valérie Menou.

RÉDACTION : Commission du bulletin municipal - Pascal Le Coz journaliste indépendant

PHOTO DE COUVERTURE : Site internet

MISE EN PAGE ET IMPRESSION : RoudennGrafik

CONTACTS : Mairie de Trégomeur - Tél. : 02 96 79 01 13

E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr

